

AVIS AUX MEMBRES

No. 2021 – 162

Le 3 novembre 2021

MODIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE 30 ANS (LGB)

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») souhaite informer les membres compensateurs que, conformément à [l'avis 124-21](#) et à [l'avis 159-21](#), les modifications suivantes seront apportées aux contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans (LGB), et ce, pour tous les contrats présentement inscrits à la Bourse et ceux échéant à une date ultérieure, à compter du **lundi 8 novembre 2021**.

Changement à la fourchette de termes à courir des normes de livraison associées au LGB :

Normes de livraison associées au LGB (critère de terme à courir)	Exigence actuelle	NOUVELLE exigence (s'applique à partir du 8 novembre à l'échéance de décembre 2021 et aux échéances ultérieures)
Obligations du gouvernement du Canada qui ont un terme à courir de... (à partir du premier jour du mois de livraison, calculé en arrondissant à la baisse au trimestre entier le plus rapproché)	au moins 25 ans	au moins 28,5 ans

Remarque : La mise à jour des émissions d'obligations du gouvernement du Canada livrables et des facteurs de concordance applicables aux contrats à terme LGB inscrits (en fonction des nouvelles caractéristiques de ces contrats à terme) peut être consultée dans [la circulaire 183-21](#).

Modification de l'unité minimale de fluctuation des prix

Mois d'échéance du LGB	Unité minimale de fluctuation des prix actuelle	Nouvelle unité minimale de fluctuation des prix (à partir du 8 novembre 2021)
Contrats de décembre 2021 et mois subséquents (LGBZ21 et mois subséquents)	0,01 = 10 \$ CA	0,05 = 50 \$ CA

Remarque : La cotation et la négociation des stratégies impliquant les contrats à terme LGB utiliseront

l'unité minimale de fluctuation des prix qui est la plus petite parmi les composantes. Par exemple, l'écart sur la courbe des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada 30 ans –10 ans (la stratégie LGB/CGB) qui sera cotée et négociée par incréments de 0,01 = 10 \$ CA.

Modification du seuil de volume minimal applicable aux opérations en bloc durant les heures normales de négociation

Seuil de volume minimal pour les opérations en bloc pour le contrat LGB	Seuil actuel	Nouveau seuil (à partir du 8 novembre 2021)
de 6 h (HE) à la fin du jour de négociation	100 contrats	250 contrats

Remarque : La modification susmentionnée n'a aucune incidence sur le délai prescrit de 15 minutes lié à la déclaration d'une opération en bloc sur les contrats à terme LGB durant les heures normales de négociation.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7871. Les membres compensateurs peuvent communiquer avec la Division des opérations intégrées de la CDCC ou envoyer un courriel à cdcc-ops@tmx.com.

Anne Fiddes
Vice-présidente, Opérations intégrées de la CDCC